



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Bagnolet, le 31 janvier 2013

Objet : Votez pour une Politique agricole commune (PAC) ambitieuse en faveur de l'agriculture paysanne, la souveraineté alimentaire et la vie des territoires.

Monsieur le Député, Madame la Députée,

Du 11 au 14 mars 2013, en séance plénière, le Parlement européen se prononcera sur les rapports de la réforme de la Politique agricole commune (PAC).

La Confédération paysanne vous appelle à voter pour une Politique Agricole Commune (PAC) ambitieuse en faveur de l'agriculture paysanne, la souveraineté alimentaire et la vie des territoires.

La Commission agricole (Comagri) du Parlement européen a manqué de volonté politique dans son vote des 23 et 24 janvier 2013 et a reculé sur la majorité des propositions de la Commission européenne. Pour apporter le changement à la Politique agricole commune et lui donner du sens, la Confédération paysanne attend que vous votiez en faveur de l'emploi paysan et des attentes de la société.

La PAC actuelle n'est satisfaisante pour personne :

- Le contribuable européen voit que 10% des aides versées aux agriculteurs dépassent les 50 000 euros pour atteindre parfois plus d'un million d'euros.
- Le consommateur européen paie, via ses impôts, 100 euros par an pour une politique agricole qui pollue les eaux douces, laisse les prix de l'alimentation augmenter malgré une baisse des prix agricoles, déstabilise les marchés des pays du Sud.
- Le paysan n'a pas demandé de recevoir ces aides coûteuses. Pour sa fierté, il préférerait vivre de la vente rémunératrice de sa production plutôt qu'en assisté. La politique exportatrice signe la fin des paysans. L'autonomie alimentaire d'un pays est une question stratégique et suppose la régulation, l'organisation et le soutien des marchés.

Le budget de la PAC est injustifiable dans les conditions actuelles. Pour sauver l'Europe, il ne faut pas casser la PAC mais la reconstruire. Monsieur le Député, Madame la Députée, vous avez les cartes en main pour commencer la transition de la PAC en adoptant les amendements en faveur de :

- Un plafonnement et une dégressivité forte des aides pour mettre fin aux rentes de situation injustes et indéfendables.
- Une convergence totale et rapide des aides, en 2020, à l'intérieur de chaque état membre : une aide moyenne, unique à l'hectare doit être répartie sur tous les hectares agricoles du territoire national.
- Une aide significative aux petites fermes obligatoire, définie au niveau de chaque état et non au niveau européen. L'aide ne doit pas être exclusive des autres aides.
- Des aides couplées significatives aux productions soumises à des contraintes naturelles, aux productions fragilisées dont la production laitière, ovine, bovin viande et de fruits et légumes. Ces dispositifs se justifient par les intérêts environnementaux, territoriaux et sociaux de ces productions.
- La gestion des risques, basée sur un système assurantiel privé, ne doit pas être financée par le 2e pilier.

- Le verdissement doit imposer au moins 1 culture de protéines dans la rotation. Aucune certification ou mesure autre que l'agriculture biologique ne doit exempter de l'obligation d'appliquer le verdissement.
- Le maintien des directives européennes sur la qualité de l'eau et les pesticides dans la conditionnalité des aides
- Des outils de régulation publique permettant la maîtrise et la répartition des volumes, dans le cadre d'une politique publique d'intervention, de régulation et de protection aux frontières, permettant d'assurer la stabilité des quantités produites et des prix à la production.

En 2020, une fois ces ajustements effectués, il sera temps de reconstruire une politique réellement ambitieuse, favorisant l'emploi, les productions de qualité, le respect de l'environnement, et tournant le dos à la baisse des prix compensées par des aides. Cette nouvelle politique agricole sera construite sur trois principes : la souveraineté alimentaire, la rémunération du travail paysan par des prix couvrant les coûts de production et le développement d'une agriculture paysanne et durable.

Vous trouverez ci-joint un document présentant les propositions de la Confédération paysanne pour une PAC ambitieuse.

Dans le cadre de la campagne « Good Food, Good Farming », à laquelle nous sommes associés, nous souhaitons vous rencontrer avant le vote sur la réforme de la PAC en session plénière de mars, soit avant le 5 mars de préférence, pour échanger sur la réforme de la PAC.

En espérant que notre appel retiendra toute votre attention, veuillez recevoir, Monsieur le Député, Madame la Députée, l'expression de nos salutations distinguées.

Christian Roqueirol, Secrétaire national
en charge du dossier PAC



Contacts :

Caroline Collin – animatrice de la commission PAC : ccollin@confederationpaysanne.fr – 01.43.62.10.34

Christian Roqueirol - secrétaire national en charge du dossier PAC : 06.72.68.45.40